

MAIRIE DE SOLUTRE-POUILLY

Route de la Roche - 71960 SOLUTRE-POUILLY

Tel: 03.85.35.81.90

e-mail: mairie-de-solutre-pouilly@wanadoo.fr

Site internet: <http://www.mairie-solutre-pouilly.fr>

OFFRE DE LOCATION D'UNE PARCELLE VITICOLE SUR LA COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY

La commune de SOLUTRE-POUILLY se propose d'attribuer à la location, la parcelle de vigne communale désignée ci-après (bail de 18 ans renouvelable par tacite reconduction) : au prix de 20% du rendement de l'appellation « Saint Véran » :

- Parcelle B 1196, située à la petite Bruyère, 71960 SOLUTRE-POUILLY, plantée en « Saint Véran », d'une surface de 0.3242 ha

Les personnes intéressées devront retirer la fiche de candidature en mairie ou sur le site internet: www.mairie-solutre-pouilly.fr et la transmettre dument complétée et signée, par écrit, au plus tard le 15 décembre 2018 en Mairie, route de la Roche, 71960 SOLUTRE-POUILLY

La Commission des baux ruraux statuera en fonction d'un certain nombre de critères :

- Etre exploitant viticole à titre principal
- Surface exploitée par la structure
- Lieu du siège social
- Ne pas déjà être fermier de la commune

La commission se réserve le droit de demander des renseignements complémentaires pour étayer le dossier de candidature.

Les candidatures seront examinées par la commission « Baux Ruraux ». Après étude des différents critères, les candidats retenus seront invités à se départager par un tirage au sort.

Solutré-Pouilly, le 29 Novembre 2018

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE

